



117 973 €

Appartement 2 pièce(s)

91220 BRETAGNE SUR ORGE

1 IMPASSE VICTOR HUGO<Â§>



2 pièce(s)



51 m2



NR

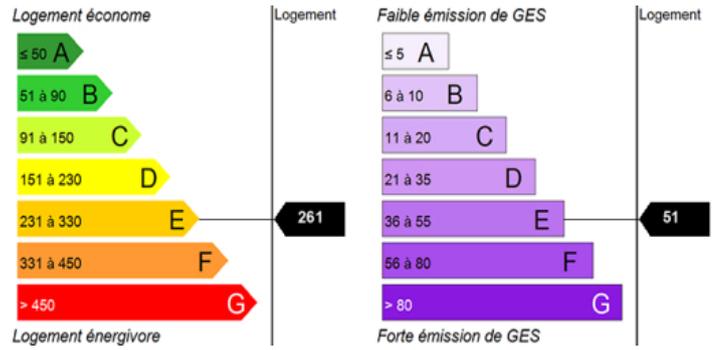
REFERENCE : R183L-0109IMMOBILIERE 3F vous propose un appartement dans une résidence sécurisée, avec espaces verts en centre-ville à proximité de toutes commodités (écoles, commerces, etc.) Achetez malin : taxe foncière 2026 + 2 500 ? d'aide à l'emménagement offerts + Mentions légales ci-dessous TRANSPORTS : RER C: Gare de Brétigny/Paris Austerlitz : 30 mn Réseau de bus communal et intercommunal D133, N104, A10 à 35 min de Paris en voiture Cet appartement de 2 pièces d'une surface de 51,45 m² au 5^{ème} étage, comprend une entrée, un séjour, une cuisine, une chambre, une salle de bains, un WC et une cave Chauffage et production d'eau chaude : Collectif au gaz Copropriété de 19 lots principaux. Absence de procédure en cours. Charges de copropriété (2022) : 2 240 ? soit 187 ? / mois Taxe foncière : 755 ? Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr MODALITES DE VISITES ET DE REMISE DES OFFRES D'ACHAT Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires** : 1 mois à compter de la dernière publicité légale. Modalité de remise des offres** : Par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources**** Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. Mentions légales :

Offre valable sur un

bien vacant pour toute promesse d'achat signée entre le 2 septembre et le 31 octobre 2025, sous réserve de la signature de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2025. Conformément à l'article R.443-13-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Acquéreur sera redevable, à compter du 1^{er} janvier 2026, de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Par dérogation, le Vendeur remboursera à l'Acquéreur, lors de la réitération de l'acte authentique, le montant de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dues au titre de l'année 2026 (calculé forfaitairement sur la base de l'avis d'imposition 2025). Le Vendeur prendra également en charge les frais d'emménagement de l'Acquéreur à hauteur d'une somme forfaitaire de 2 500 ?, versée le jour de la signature de l'acte authentique par la comptabilité du notaire.

Immobilier 3F - 159 rue Nationale - 75638 Paris Cedex - RCS : 13. 552 141 533 Logement commercialisé par TRANSACTIF IMMOBILIER - Sylvie Garié.

Chauffage Collectif Gaz
Ascenseur Non
**Jardin
privatifs** non
**Accessibilité
handicapé** NR



TRANSPORT

RER C: Gare de Bretigny/Paris Austerlitz : 30 mn
Réseau de bus communal et intercommunal
D133, N104, A10 à 35 mn de Paris en voiture

ECOLES

Maternelles 6
Primaires 8
Collèges 4
Lycée 1
Institut Universitaire de Technologie

COMMERCES

Tous commerces de proximité
Centre commercial
Marché (tous les jeudis et dimanches de 8h à 13h)

CONTACT

TRANSACTIF IMMOBILIER

☎ 01 83 77 31 39



IMMOBILIERE 3F